



Sommation interpellative

Par chris2006

Bonjour mon avocat a fait une sommation interpellative au notaire chargé de la succession, le notaire est-il obligé de répondre a la sommation interpellative faite par mon avocat qui a été remis par un huissier de justice?

Par chaber

bonjour

Une sommation interpellative par voie d'huissier a plus de valeur qu'une mise en demeure par LRAR.
Les réponses aux questions précises peuvent être refusées mais si l'affaire doit aller en justice ces non-réponses sont toujours en défaveur de l'interpellé.